

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
- G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL - 2019 - 0026 : « Demande de subvention exceptionnelle ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2335-2,

Vu le contrat d'engagements budgétaires et financiers « Pour réussir Grigny 2030 » signé le 25 janvier 2019 entre l'État et la Commune,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2018 approuvés par le Conseil Municipal le 18 février 2019,

Vu le budget primitif 2019 voté par le Conseil Municipal le 18 février 2019,

Considérant que les résultats budgétaires 2018 et les soldes budgétaires 2019 sont en amélioration nette par rapport à la trajectoire définie dans le contrat d'engagements budgétaires et financiers,

Considérant que cette amélioration témoigne du sérieux de la gestion municipale et que la Commune a plus que respecté ses engagements,

DEL – 2019 – 026

Considérant l'opportunité et la nécessité de résorber définitivement en 2019 le déficit budgétaire résiduel,

Considérant que le contrat d'engagements budgétaires et financiers stipule « *l'examen au cas par cas d'éventuelles nouvelles demandes de subvention exceptionnelle, en tenant compte de la situation financière de la commune et des efforts de gestion réalisés en matière de réduction des effectifs et d'optimisation des ressources* ».

Délibère et,

Sollicite, conformément aux clauses de contrat d'engagements budgétaires et financiers « Pour réussir Grigny 2030 » et en application de l'article L 2335-2 du CGCT, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500.000 euros au titre de l'année 2019,

Mandate Monsieur le Maire à engager toutes les démarches adéquates, à transmettre toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande et à signer tous les actes concourant au bénéfice de cette subvention exceptionnelle.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *À l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

22 FEV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 22 FEV. 2019